

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Saint-Denis, le 27/02/15

Service de Prévention des Risques Naturels
et Routiers

Unité Éducation Routière

COMMUNIQUE

EXAMEN DU B.E.P.E.C.A.S.E.R. – SESSION 2016

DIPLÔME DE BASE

Les dates de l'examen du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E..P.E.C.A.S.E.R.) de la session 2016 sont fixées selon le calendrier suivant pour le diplôme de base ;

Date de clôture des inscriptions pour la session 2016 sont fixées respectivement au :

– **le 02 septembre 2015** inclus pour les candidats tenus de se soumettre à l'épreuve de contrôle de niveau ;

– **le 30 septembre 2015** inclus pour tous les candidats accédant directement aux épreuves d'admissibilité ou dispensés des épreuves d'admissibilité ;

Les dates des épreuves pour la session 2016 sont fixées :

– **Épreuve de contrôle de niveau** : le 07 octobre 2015 à 16 H 30 (heure locale) ;

– **Épreuve écrite d'admissibilité** : le 18 novembre 2015 à 16 H 30 (heure locale). L'épreuve orale d'admissibilité est organisée le même jour ou les jours suivants ;

– **Épreuve d'admission intitulée « contrôle des connaissances »** : le 11 mai 2016 à 15 H 30 (heure locale). Les autres épreuves d'admission sont organisées à compter des jours suivants ;

– **épreuve de rattrapage intitulée « contrôle des connaissances »** le mercredi 7 septembre 2016 à 15 H 30 (heure locale) les autres épreuves de rattrapage sont organisées le même jour ou les jours suivants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

être titulaire :

- 1) soit du diplôme national du brevet, soit d'un diplôme ou un certificat équivalent. Les personnes ne pouvant pas justifier de la possession de l'un de ces titres sont tenus de se soumettre à l'épreuve de contrôle de niveau.
- 2) du permis de conduire les véhicules de la catégorie B ou les véhicules de cette même catégorie, spécialement aménagés pour tenir compte du handicap physique du conducteur.

un dossier composé des pièces ci-après.

- Demande de candidature sur papier libre ou formulaire administratif ;
- Justificatif d'identité et d'état civil, (carte nationale d'identité, passeport, etc.) ;
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire ;
- Quatre photographies d'identité ni scannées ni numérisées (de face, tête nue, 3,5 x 4,5) ;
- Six enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées aux noms et adresse du demandeur ;
- Une photocopie du diplôme national du brevet ou d'un diplôme ou certificat admis en équivalence du brevet (voir annexe I de l'arrêté du 03 mai 2010) ou à défaut soit une attestation de réussite à l'épreuve de contrôle de niveau ;
- Une déclaration sur l'honneur de transmettre, au plus tard 60 jours après la date des résultats d'admissibilité, un certificat médical en cours de validité, attestant que le demandeur remplit bien les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R 212-2 du code de la route ;
- la photocopie de l'attestation certifiant la réussite aux épreuves d'admissibilité à l'une des deux sessions précédentes, (pour les candidats souhaitant bénéficier de la dispense des épreuves d'admissibilité) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription (pour les candidats non inscrits dans un centre de formation).

En outre, pour les candidats dispensés des épreuves de contrôle de niveau et d'admissibilité :

- Une attestation délivrée par la Cellule Éducation Routière certifiant leur réussite à ces épreuves **depuis moins de deux ans.**

Pour tous renseignements et inscriptions les personnes intéressées doivent s'adresser :

au

**Service Prévention des Risques Naturels et Routiers
à l'Unité Éducation Routière au Siège DEAL – 2 rue Juliette Dodu
CS 41009 – 97743 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 40 27 51 – 0262 40 27 53 – Fax : 0262 40 26 88**

COMMUNIQUE

EXAMEN DU B.E.P.E.C.A.S.E.R. – SESSION 2016

MENTIONS “GROUPE-LOURD” ET “DEUX-ROUES”

– Les épreuves en vue de l’obtention du Brevet pour l’Exercice de la Profession d’Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) MENTION “DEUX-ROUES” et “GROUPE-LOURD”, session 2016 sont fixées comme suit :

– **date de clôture des inscriptions le 17 août 2016 inclus ;**

– La date à partir de laquelle les épreuves de la mention deux-roues et de mention groupe-lourd sont organisées : le **26 septembre 2016**.

– date à partir de laquelle les épreuves de rattrapage de la mention “groupe-lourd” sont organisées : le **05 décembre 2016**.

CONDITIONS D’INSCRIPTION

- Demande de candidature sur papier libre ou formulaire administratif ;
 - Justificatif d’identité et d’état civil, (carte nationale d’identité, passeport, etc.) ;
 - Une photocopie recto-verso du permis de conduire (en cours de validité) avec mention des catégories AL – A (mention deux-roues);
 - Une photocopie recto-verso du permis de conduire (en cours de validité) avec mention des catégories C – CE et D (mention groupe-lourd) ;
 - Quatre photographies d’identité ni scannées ni numérisées (de face, tête nue, 3,5 x 4,5) ;
 - Trois enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées aux noms et adresse du demandeur ;
 - une photocopie du diplôme B.E.P.E.C.A.S.E.R. (catégorie B) ;
- Pour le groupe-lourd photocopie de bulletins de salaires, certificats ou attestations de travail permettant de justifier d’une activité professionnelle de conducteur routier ou de formateur à la conduite dans les transports de marchandises ou de voyageurs, (pour les candidats souhaitant bénéficier de la dispense de l’épreuve pratique intitulée “Maîtrise du véhicule sur aire fermée à la circulation”).

Pour tous renseignements et inscriptions les personnes intéressées doivent s’adresser :

au

**Service Prévention des Risques Naturels et Routiers
à la Cellule Éducation Routière au Siège DEAL – 2 rue Juliette Dodu
97 706 Saint-Denis messag cedex 9
Tél : 0262 40 27 41 – 0262 40 27 53 – Fax :**

COMMUNIQUE

EXAMEN DU B.A.F.M. – SESSION 2015

Texte de référence :

Arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestre à moteur ;

Arrêté du 20 octobre 2014 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestre à moteur de la session 2015.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 visé en référence, la clôture des inscriptions est fixée au **lundi 22 juin 2015 inclus**, délai de rigueur.

La date des épreuves d'admissibilité de l'examen du Brevet d'Aptitude à la Formation des moniteurs d'Enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur est fixée au **23 septembre 2015 inclus**.

Les épreuves d'admission se dérouleront à compter du **14 mars 2016**.

a – Pièces à fournir par le candidat :

- une lettre de candidature à l'examen datée et signée sur papier libre ou sur un formulaire fourni par l'administration ;
- un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile ou une attestation de résidence de moins de trois mois ;
- une photocopie du diplôme du BEPECASER* délivré depuis plus d'un an à la date des épreuves d'admissibilité ou d'un titre reconnu équivalent (cf. article R. 212-3 du code de la route) ;
- une photocopie recto-verso du permis de conduire ;
- une photographie d'identité récente comportant au verso le nom du candidat ;
- trois enveloppes autocollantes affranchies au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 grammes et libellées au nom et à l'adresse du candidat.

– **Pour les candidats souhaitant conserver le bénéfice de la réussite de l'admissibilité des sessions 2013 ou 2014, la photocopie de l'attestation de réussite aux épreuves écrites d'admissibilité de la session 2013 ou de la session 2014** délivrée par le ministère chargé de la sécurité routière ou la photocopie de la fiche récapitulative du résultat final avec les notes obtenues aux différentes épreuves à l'une de ces sessions.

– **Pour les candidats souhaitant être dispensés des épreuves écrites d'admissibilité :**

- soit la photocopie du diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures (licence, master....) ;
- soit la photocopie des justificatifs (bulletins de salaire et certificats de travail) d'une expérience de cinq ans d'enseignement dans un établissement secondaire ou supérieur, d'enseignement général, technique ou agricole.

Pour tous renseignements et inscriptions les personnes intéressées doivent s'adresser :

au

Service Prévention des Risques Naturels et Routiers
à l'Unité Éducation Routière au Siège DEAL – 2 rue Juliette Dodu
CS 41009 – 97743 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 40 27 41 – 0262 40 27 53 – Fax : 0262 40 26 88

Tout dossier de candidature déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.